



**DU MINERVOIS
AU CAROUX**

HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	10
Conseillers présents :	8
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	8

Délibération n° : 2025.03.27/032

Objet : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Bureau Communautaire du 13 Mars 2024

VU le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du Jeudi 13 Mars 2025 ;

CONSIDERANT qu'aucune demande de rectification ou de modification n'a été formulée par les membres du Bureau Communautaire ;

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (8 POUR)**

- **Adopte** le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du Jeudi 13 Mars 2024 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Le secrétaire de séance
Patrick CABROL**



**Le Président
Josian CABROL**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr